



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2009-2010

TO/PR

Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire

Procès-verbal de la réunion du 03 juin 2010

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 janvier 2010
2. 5972 Projet de loi portant organisation de l'Institut national de la statistique et des études économiques
 - Désignation d'un Rapporteur
 - Présentation du projet de loi
3. Compétitivité économique du Luxembourg:
 - Situation actuelle
4. Divers (Economie solidaire)

*

Présents : M. Marc Angel remplaçant Mme Lydia Mutsch, M. André Bauler, M. Alex Bodry, M. Félix Eischen, M. Léon Gloden, M. Claude Haagen, M. Jacques-Yves Henckes, M. Henri Kox, M. Marc Lies, M. Claude Meisch, M. Jean-Louis Schiltz remplaçant M. Marc Spautz, M. Robert Weber

M. Serge Allegrezza, M. Nico Weydert, M. Paul Zahlen, du STATEC
Mme Martine Hildgen, M. Pierre Thielen, de l'Observatoire de la compétitivité
M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Alex Bodry, Président de la Commission

*

1. **Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 janvier 2010**

Le procès-verbal sous objet est approuvé.

2. 5972 Projet de loi portant organisation de l'Institut national de la statistique et des études économiques

- Désignation d'un Rapporteur

M. le Président Alex Bodry est désigné rapporteur du projet de loi 5972.

- Présentation du projet de loi

Le Directeur du STATEC présente le projet de loi en s'appuyant sur les fiches d'une présentation *PowerPoint* jointe en annexe. Pour cette présentation détaillée, il est également renvoyé à l'exposé des motifs du projet de loi.

Débat :

Indépendance politique du STATEC

Le fait que l'Institut national de la statistique et des études économiques soit placé sous la tutelle du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur soulève la question quant à l'étendue de son indépendance politique.

Il est rappelé que, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, l'organisme de statistiques a toujours été placé sous la tutelle du Ministre ayant l'économie dans ses attributions. Toutes les administrations publiques relèvent de la compétence politique d'un ministre déterminé. L'alternative serait de placer un pareil organisme public sous la tutelle de la Chambre des Députés. Cette « tutelle » traduit plutôt le fait de l'existence de certaines dépendances matérielles. Pour son fonctionnement, le STATEC a besoin d'un certain effectif et d'un budget annuel, puisque ses recettes propres sont marginales. Il va de soi qu'un certain droit de regard quant à l'emploi de ces fonds publics et du fonctionnement de cette institution existe. Le principe de l'indépendance scientifique fut toujours garanti.

Par ailleurs, dans son travail, le STATEC est soumis à des réglementations communautaires dont le respect est étroitement surveillé. Ainsi, par exemple, le mode de détermination du Revenu national brut (RNB) n'est pas innocent. Il s'agit de la base servant au calcul de la contribution nationale au budget communautaire. Récemment, quelques incongruités ont provoqué une descente sur les lieux de la Cour des comptes européenne qui, durant trois jours, a contrôlé sur place l'établissement de cette donnée par le STATEC. Il en va de même des chiffres à livrer concernant le déficit public et la dette publique. Suivant l'actuel règlement communautaire, une visite sur place par les experts d'Eurostat est prévue. Accompagnée d'experts de la Banque centrale européenne, cette délégation, munie d'un catalogue de questions précises, interroge les experts nationaux de la trésorerie publique, de la Banque centrale du Luxembourg et du STATEC.

En résumé : les statistiques nationales sont devenues partie intégrante d'un système supranational de pilotage politique exerçant son propre contrôle sur la façon d'établir ces statistiques et qui exprime son propre besoin en données chiffrées. Des manipulations sont ainsi devenues pratiquement impossibles ou devraient se faire de manière très grossière.

Questions de personnel

L'avis de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics, considérant que la « quarantaine de questions de personnel semble être un des objectifs principaux de la réforme projetée », est évoqué.

Il est expliqué que l'étendue de cette partie du dispositif (articles 14 à 21) résulte historiquement de la limitation légale de l'effectif de la carrière supérieure à onze unités. Afin de pouvoir répondre aux exigences croissantes adressées au STATEC et aux missions supplémentaires lui octroyées¹ – du fait, notamment, de son intégration dans les systèmes statistiques européen² et international, cette limite arbitraire a dû être contournée par l'engagement d'employés universitaires. La coexistence de deux catégories de personnel a toutefois provoqué un climat social tendu au sein du STATEC.

La limite légale en cause n'a été abrogée que par la loi du 19 avril 2006. Depuis, ces employés de la carrière S ont une perspective de fonctionnarisation. La fuite de personnel qualifié, fraîchement formé, vers d'autres institutions publiques, comme la Banque centrale ou la CSSF, dès qu'un poste fonctionnarisé y était vacant, a ainsi pu être freinée. Cette réforme a comme corollaire une série de reconstitutions individuelles de carrière afin de maintenir les rangs des agents ayant réussi l'examen-concours par rapport à la date d'entrée en service au STATEC et d'éviter ainsi de futures tensions.

Coordination des statistiques établies par différents instituts et différentes administrations au niveau national (lacunes et divergences statistiques / revenus des ménages)

Interrogé sur l'existence de statistiques dans certains domaines dont notamment celui du revenu des ménages au Luxembourg, le Directeur du STATEC renvoie à l'enquête afférente réalisée avec le Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques (CEPS). Il serait en effet préférable, à l'image d'autres pays européens, de pouvoir recourir à des données fiscales agrégées des administrations fiscales. Cette faiblesse est due, notamment, à des retards dans l'informatisation des données rassemblées par ces administrations au Luxembourg. Par ailleurs, il y a lieu de rappeler que l'objectif central de l'Administration des Contributions directes n'est point d'établir des statistiques.

Les divergences parfois décelées avec des données publiées par d'autres administrations, dont notamment celles de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS), résultent de la finalité toute différente de ces statistiques. Les chiffres de l'IGSS sont, en général, des données brutes. Les données publiées par le STATEC, par contre, ont subi un traitement afin de les rendre conformes aux normes statistiques internationales et communautaires et d'assurer la comparabilité des différentes statistiques nationales. Il en va ainsi, par exemple, de classifications divergentes de certaines activités économiques, qui exigent du STATEC d'opérer les reclassifications nécessaires pour assurer la conformité de certains ensembles de données aux définitions internationales.

Même si rien ne devrait s'opposer à ce que le STATEC récolte lui-même certaines données nécessaires pour l'établissement, par exemple, des Comptes de patrimoine, celui-ci s'abstient de solliciter des informations déjà fournies par le particulier à l'Administration des Contributions directes, à la fois pour des raisons politiques et économiques (effort administratif disproportionné). Le principe retenu est de recourir à des données existantes. Ce principe exige toutefois un effort préalable de l'administration détentrice de ces données, et ceci surtout en matière d'informatisation.

¹ Suite, notamment, à l'introduction de l'euro

² Une partie importante de la production de statistiques est régie par des règlements communautaires d'application directe précisant à la fois les normes méthodologiques, les calendriers et les critères de qualité.

La loi en projet prévoit, par ailleurs, une obligation de notification de projets d'enquête statistique dont un financement public est envisagé afin d'éviter un double emploi avec des enquêtes ou données existantes ou des enquêtes déjà prévues. Le regroupement de certaines demandes d'informations dans une seule enquête est ainsi également possible. Cette obligation permettra en outre au STATEC de veiller à ce que certaines enquêtes l'intéressant soient réalisées dans le respect des règles de l'art. Elle permettra, par ailleurs de réduire, la charge administrative pesant sur les entreprises.

Centrale des bilans

La simplification administrative pour les entreprises à laquelle le STATEC s'attend par cette loi en projet est illustrée par la nouvelle mission lui assignée en ce qui concerne la base de données centralisant les informations comptables des entreprises.

Jusqu'à présent, les bilans déposés par les entreprises auprès du Greffe du Tribunal de commerce étaient statistiquement inexploitable, de sorte que le STATEC s'est adressé directement aux entreprises pour la récolte de certaines données. Avec l'entrée en vigueur, endéans deux années, d'un plan comptable normalisé à respecter obligatoirement par les entreprises ayant une obligation de dépôt, les requêtes adressées directement aux entreprises sauront être réduites de manière significative, puisqu'également d'autres administrations publiques pourront recourir à cette base de données informatisée.

Conclusion :

Constatant que le seul avis qui semble encore faire défaut est celui du Conseil d'Etat, M. le Président-Rapporteur remarque qu'il entend entamer l'examen des articles du projet de loi dès la rentrée parlementaire en automne, même en absence dudit avis.

3. Compétitivité économique du Luxembourg:

- Situation actuelle

La commission est informée que la réunion prévue avec M. le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur au sujet des propositions visant à améliorer la compétitivité du Luxembourg vient d'être fixée au 1^{er} juillet 2010.

Avant que les experts de l'Observatoire de la compétitivité ne présentent le positionnement actuel du Luxembourg en matière de compétitivité, M. le Président invite le Directeur du STATEC à informer la commission sur les récentes **prévisions de croissance** économique et d'inflation.³

Il est précisé que la prochaine note de conjoncture du STATEC sera présentée le 14 juin 2010. A ce moment, la prévision de croissance définitive sera disponible.

La dernière prévision du STATEC a tablé, pour l'année 2010, sur une croissance de 2,5%. Il s'agit toutefois d'une prévision provisoire fournie sur demande du Ministère des Finances dans le cadre de l'élaboration du programme de stabilité annuel.

³ Ce dernier fait distribuer le dernier « conjoncture flash » publié par le STATEC, joint en annexe à ce procès-verbal.

La Commission européenne prévoit actuellement une croissance du PIB du Luxembourg de 2% pour l'année 2010. L'OCDE prévoit une croissance de 2,7%.

Le STATEC travaille avec deux scénarios possibles. Le premier, plus optimiste, se base sur la bonne performance des indices boursiers lors des mois passés. Le second, le scénario de risque, tient davantage compte de récentes évolutions comme la chute du cours de l'euro et de la régression des indices boursiers. Bien que plutôt favorable pour la zone de l'euro dans son ensemble, la chute de l'euro n'est pas nécessairement favorable pour le PIB luxembourgeois – non seulement du fait des marchés d'exportation luxembourgeois se situant principalement en zone euro, mais surtout en raison de l'importance de la place financière pour l'économie luxembourgeoise : la dépréciation des valeurs cotées en euro induit les investisseurs à réduire leur exposition afférente et provoque des retraits d'actifs de la place.

Le scénario conjoncturel qui sera présenté le 14 juin sera un scénario central, complété d'un scénario de risque.

La prévision en ce qui concerne le **taux d'inflation** pour l'année 2010 se situe actuellement à 2,1%. Pour l'année prochaine, une régression de ce taux est à nouveau prévue, en raison, notamment, de la récente chute des prix du pétrole. La hausse des prix à la consommation devrait donc, en 2011, se situer autour de 1,6%. Il s'agit des prévisions mensuelles présentées, avant la publication du communiqué afférent, à la commission chargée d'assister le STATEC dans l'établissement des indices des prix à la consommation et qui est plus particulièrement composée par des représentants des partenaires sociaux.

La prévision trimestrielle effectuée, visant à préparer les entreprises à l'échéance d'une compensation salariale, a tablé, compte tenu de la hausse relativement soutenue des prix des produits pétroliers lors des derniers mois, sur le dépassement au courant du mois de juin de la cote indiciaire déclenchant le versement d'une tranche indiciaire pour le mois subséquent. Suivant ce même scénario, la suivante tranche indiciaire ne surviendrait qu'à la fin de l'année prochaine.

La reprise trop faible en Europe et aux Etats-Unis, alliée à une pression sur le coût des facteurs de production trop soutenue, ne permet pas de justifier des scénarios d'inflation plus importants. Le plus grand facteur de risque constituerait un « choc » du côté des prix du pétrole alimenté par une croissance explosive des économies émergentes.

Débat :

Face à des prévisions inflationnistes allant jusqu'à la fin de l'année 2011, les membres de la commission s'interrogent sur la conception du modèle prévisionnel du STATEC. Une série de précisions techniques sont fournies. Le modèle permet la simulation de toute sorte de scénario en adaptant les variables en question.

Traditionnellement, le niveau d'inflation du Luxembourg se situe légèrement au-dessus de celui des pays voisins. Il est précisé que, jusqu'à présent, la preuve scientifique n'a pas pu être établie que le système de l'adaptation automatique des salaires et traitements soit à l'origine de ce phénomène.

L'importance accordée à l'évolution des indices boursiers dans les pronostics de croissance s'explique par la forte dépendance de l'économie luxembourgeoise de la place financière. Il a pu être démontré que l'évolution de la valeur ajoutée des Fonds est étroitement liée à l'évolution des indices boursiers. La corrélation mathématique afférente a été établie par des études économétriques. Le STATEC n'émet pas de prévision concernant l'évolution des indices boursiers, mais seulement des hypothèses quant à leur niveau durant une certaine

période. Le modèle prévisionnel est alimenté de ces prémisses et en calcule les conséquences logiques sur la valeur ajoutée de la place financière, l'impact afférent sur l'emploi, etc..

Les « outlook » des banques ou d'analystes renommés ne sont pas prises en compte pour « l'alimentation » du modèle.

Conclusions :

L'examen de la situation compétitive du Luxembourg sera continué lors de la prochaine réunion.

Compte tenu de l'importance des pronostics économiques dans la prise de décision politique, M. le Président propose que la commission prenne pour habitude de se pencher de manière plus régulière sur l'évolution des indicateurs afférents.

4. Divers (Economie solidaire)

Un représentant du groupe parlementaire CSV souhaitant inviter M. le Ministre délégué à l'Economie solidaire afin d'être informé sur ses projets concernant l'économie solidaire, la commission est informée que M. le Ministre délégué a exprimé ce même souhait. Cette réunion devrait avoir lieu avant les vacances parlementaires d'été.

* * *

Les prochaines réunions sont fixées au jeudi 10 juin 2010 à 9 heures et au jeudi 1^{er} juillet 2010 à 10 heures 30.

Luxembourg, le 8 juin 2010

Le Secrétaire,
Timon Oesch

Le Président,
Alex Bodry

Annexes :

- 1) *Présentation PowerPoint (18pp)*
- 2) *Conjoncture flash – mai 2010 (4pp)*



SAVOIR POUR AGIR

statec
LUXEMBOURG

**Projet de loi N° 5972 portant organisation de l'Institut
national de la statistique et des études économiques**

dépot 10 décembre 2008

Annexe 1



Loi organique du STATEC 1962 (1/6)

STATEC créé suite à fusion du

- Service d'études
- Office de la statistique

Objectif :

- rationaliser l'établissement de statistiques et
- étendre l'éventail des activités

- à une époque où le système statistique européen était encore embryonnaire
- et les instituts de statistiques autonomes, fort différents d'un pays à l'autre



Loi organique du STATEC 1962 (2/6)

Trois modifications légères :

- 1971 pour étendre la mission du STATEC : comptes nationaux, introduction Conseil supérieur de la statistique
- 1993 : Balance des paiements
- 2006 : ouverture du cadre de la carrière supérieure

50 ans après le Luxembourg et l'Union européenne ont beaucoup évolué et la loi qui fonde le STATEC paraît désuète et incomplète à maints égards (notamment en matière de terminologie).



Loi organique du STATEC 1962 (3/6)

Statistique européenne fortement influencée par développement du Marché unique, de l'Union monétaire, Traité de Maastricht :

- création d'un système statistique européen à la tête duquel se trouve Eurostat (règlements 322/97 et 223/2009)
- règlements européens régissent presque l'entièreté de l'activité du STATEC



Loi organique du STATEC 1962 (4/6)

2005 sous Présidence luxembourgeoise : Code de bonnes pratiques de la statistique européenne visant à donner un cadre à l'environnement institutionnel et organisationnel pour Eurostat et INS

renforcer :

- confiance dans indépendance, intégrité et responsabilité des autorités statistiques
- crédibilité de la qualité des statistiques produites par INS

« Peer Review »: STATEC doit se doter d'une nouvelle loi respectant principes du Code de bonnes pratiques



Loi organique du STATEC 1962 (5/6)

Le projet de loi définit le rôle du STATEC, partenaire d'Eurostat, à la tête du système statistique luxembourgeois et comme.

Maintien acronyme STATEC (Eurobaromètre)

Concrétisation du programme gouvernemental de 2004 :

"il y a lieu de procéder à une refonte des instruments de collecte de données, d'observation sectorielle et d'analyse actuellement dispersés dans des centres d'études privés, financés par le Gouvernement, des observatoires départementaux. Il reviendra au STATEC (...) d'être le centre de ce renforcement et redéploiement de ressources humaines et financières actuellement dispersées et manquant d'efficacité..."



Loi organique du STATEC 1962 (6/6)

Projet de loi donne au STATEC une gouvernance plus en phase avec aspirations démocratiques modernes (Etat, gouvernement, partenaires sociaux, monde académique, citoyens)

STATEC sera assisté par:

- Commission de coordination
- Conseil scientifique
- Conseil supérieur de la statistique

Projet de loi déposé en décembre 2008 à la Chambre des députés.



Éléments saillants (1/5)

1. Coordination, cohérence, simplification

Au cours des 20 dernières années:

- Accroissement considérable de la demande d'informations (précarité, distribution des revenus, développement durable, économie immatérielle)
- Nouveaux acteurs et institutions (Observatoires ad hoc, Centres de recherche publics)

Projet de loi vise

- à plus grande cohérence et réactivité du système luxembourgeois
- Équilibre entre centralisation et décentralisation
- Meilleure utilisation des ressources budgétaires et humaines



Éléments saillants (2/5)

De plus:

- Création Commission de coordination (observatoires, cellules, services de statistique...)
- Procédure de notification (Registre des enquêtes notifiées)
- Maintien du **l'obligation statistique**, mais l'accent est mis sur la **simplification administrative** (accès aux informations dans fichiers administratifs, techniques d'échantillonnage, réutilisation des données). **Centrale des bilans**.
- Précisions du **secret statistique** dans un monde où le besoin d'assoir les analyses sur des micro-données va croissant. Transparence sur les conditions d'accès à des micro-données. Prise en compte de la loi de 2002 sur la "protection des données"



Éléments saillants (3/5)

2. Code de bonnes pratiques de la statistique européenne

- de la transposition du code de bonnes pratiques de la statistique européenne quant à l'indépendance scientifique et professionnelle
 - « As politicians and policymakers, we are well-advised to unconditionally support initiatives that enhance statistical governance and the integrity of the statistical system, while providing the framework conditions for the production of high-frequency, timely, accurate, reliable and independent statistics. » (Le Premier ministre M. J.C. Juncker, 2007)
- respect des normes scientifiques, instauration d'un Conseil scientifique
- impartialité et transparence de la diffusion de l'information
- prise en compte des besoins des utilisateurs (CSS)



Éléments saillants (4/5)

Nouvelle gouvernance: programme du STATEC circonscrit par législation nationale et/ou européenne est adopté par le Ministre de l'économie sur proposition de la direction, après avis du Conseil supérieur

Projet de loi vise à donner base légale au Code de bonnes pratiques et transcrit principes essentiels (art. 9)



Éléments saillants (5/5)

3. Recherche scientifique appliquée

STATEC participe à projets de recherche sur thèmes économiques et sociaux

Equipe de chercheurs-docteurs installée au STATEC

Développement de la recherche scientifique appliquée pour améliorer la compréhension du tissu économique et social

Utilisation de méthodes et d'approches qui n'ont pas encore été mises en œuvre au Luxembourg

4. Volet personnel

Créer des conditions optimales et un cadre cohérent permettant au STATEC de répondre aux exigences précitées

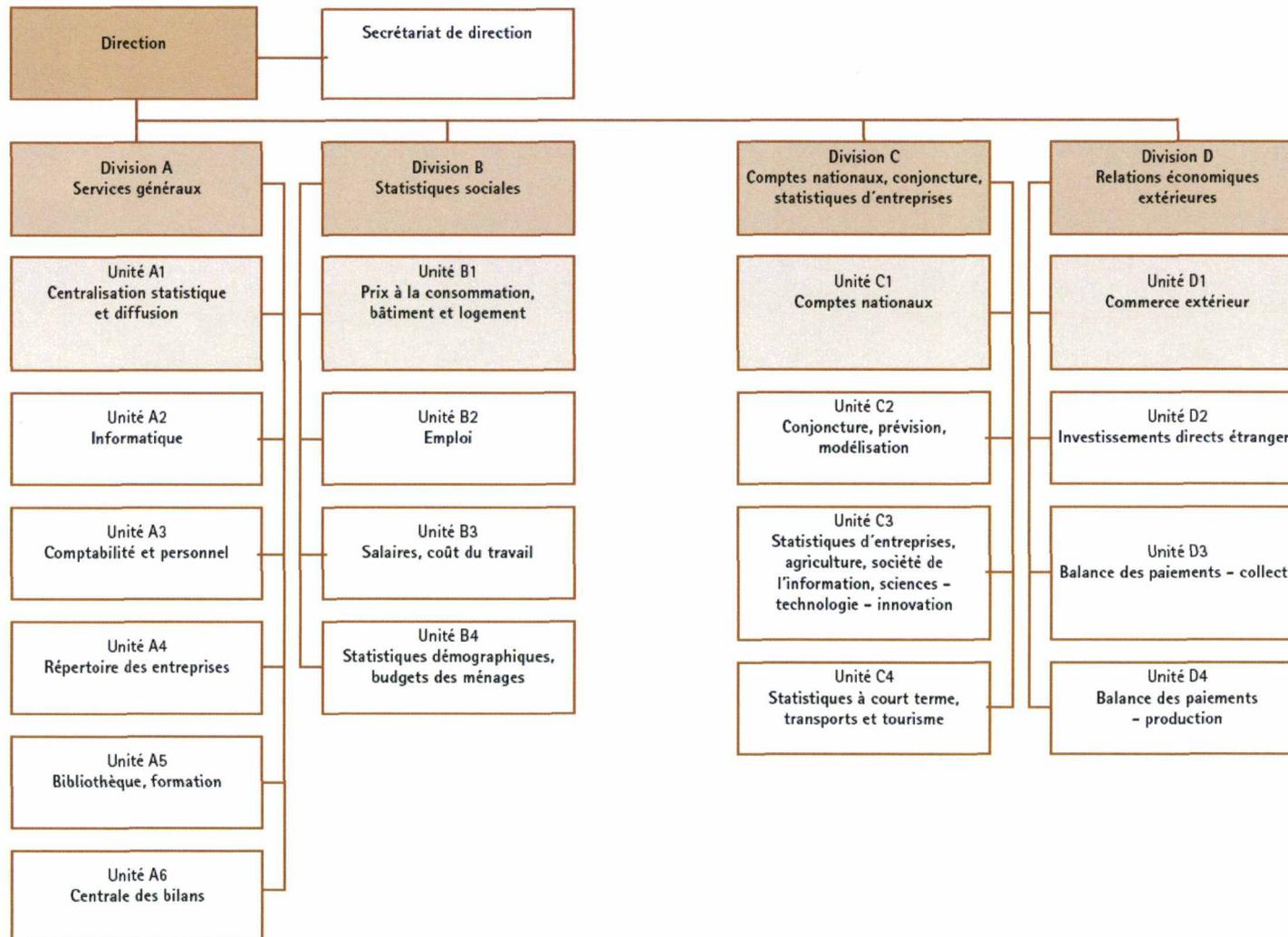


Préparation de la réorganisation (1/4)

- Large consultation du personnel au moment de la rédaction du texte – « STATEC 2009 » démarche participative
- Après dépôt de la loi, préparation de la restructuration. En 2009 plusieurs réunions à différents niveaux ont alimenté le projet réforme du STATEC
- Projet « STATEC 2010 »
 - Comité projet
 - Réunions comité, groupes de travail ad hoc
- Deux étapes : fin 2009 - 2010 et au-delà



Ancien organigramme du STATEC





Préparation de la réorganisation (2/4)

Le projet « STATEC 2010 » : définir une nouvelle structure organisationnelle pour le STATEC. Organisation à parfaire :

- les possibilités d'augmentation de l'efficacité des processus de production de statistiques afin de produire des statistiques de haute qualité dans les meilleurs délais
- la garantie de cohérence entre les différentes statistiques
- les possibilités de réalisation de synergies permettant d'allouer de façon plus optimale les ressources en personnel limitées du STATEC
- l'adaptation de l'organisation du STATEC par rapport au projet de la nouvelle loi organique du STATEC.



Préparation de la réorganisation (3/4)

Réorganisation en deux étapes:

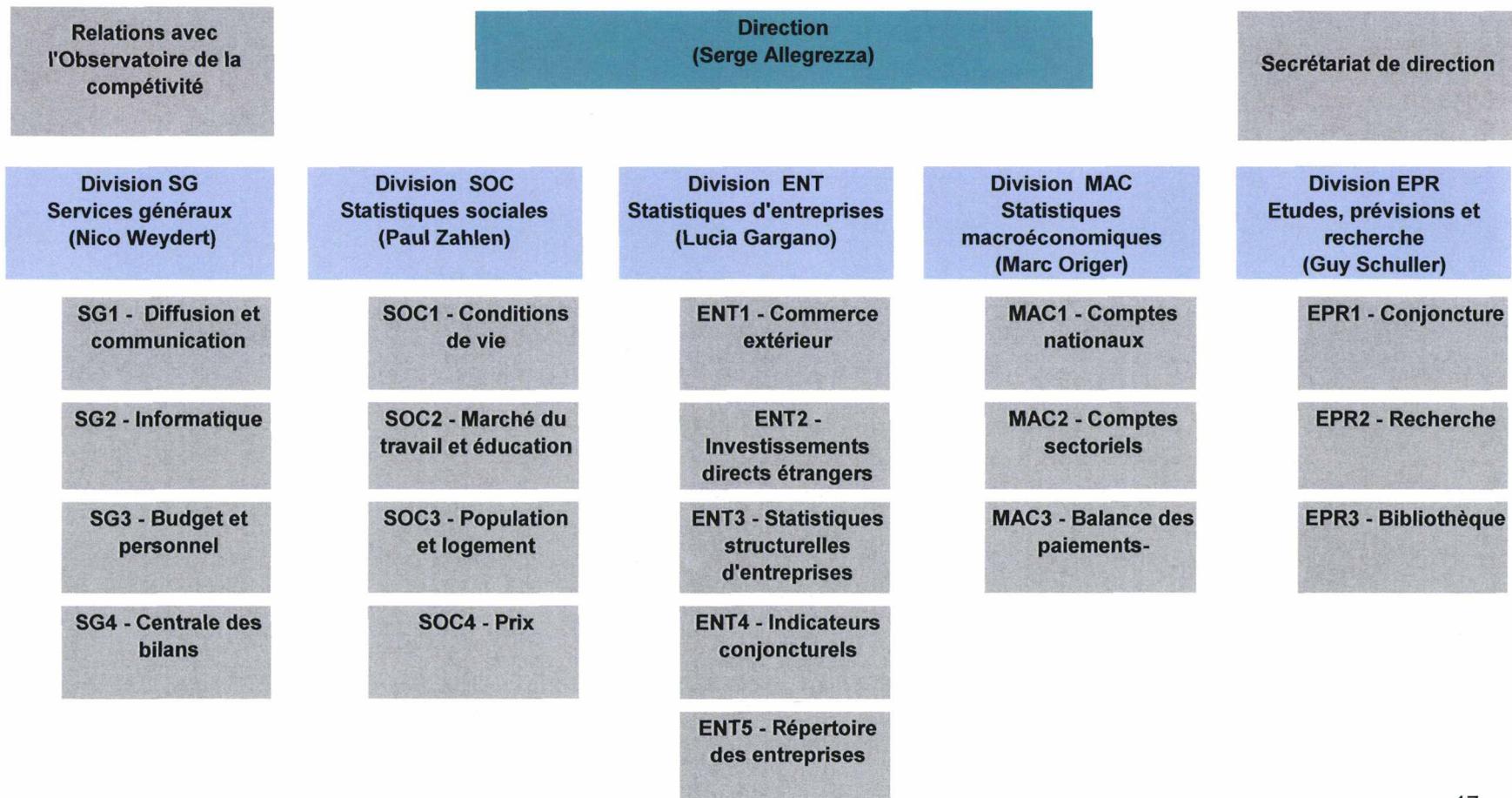
Première étape - mise en place une nouvelle structure par division:

- Services généraux
- Statistiques sociales
- Statistiques d'entreprises
- Statistiques macroéconomiques
- Etudes, prévisions et recherche

Première étape : transfert des 18 unités existantes du STATEC.



Nouvel organigramme du Statec en 2010





Préparation de la réorganisation (4/4)

Règlement d'ordre intérieur / Charte du STATEC

Dans une **deuxième étape** (2010 et au-delà): reengineering à l'intérieur des nouvelles divisions afin

- d'augmenter la cohérence et la qualité des statistiques produites,
- réaliser des synergies,
- augmenter l'efficacité des processus de production, et
- améliorer la coordination, le flux d'information et la collaboration au sein de nouvelles unités.

Assoir la **qualité** dans la documentation systématique de l'élaboration des statistiques et des processus y relatifs.

→ Audit interne dans futur.

Mai 2010

conjoncture flash

Publication mensuelle sur l'état de la
conjoncture luxembourgeoise

L'inflation repasse au-dessus de 2%

Après avoir nettement ralenti en 2009, les prix à la consommation regagnent en vigueur sur les premiers mois de 2010. Le taux d'inflation – qui s'était limité à seulement 0.4% sur l'ensemble de 2009 – remonte à un peu plus de 2% (2.3% en mars et en avril 2010), mais ce rebond n'est pas à mettre sur le compte d'une amélioration des fondamentaux économiques intérieurs, comme par exemple une demande plus forte de la part des consommateurs qui stimulerait les hausses de prix. Le regain d'inflation actuel est en effet principalement dû à la progression du prix du pétrole, un phénomène sur lequel le Luxembourg n'a pas d'emprise directe¹.

Remontée des prix liés à celui de l'or noir...

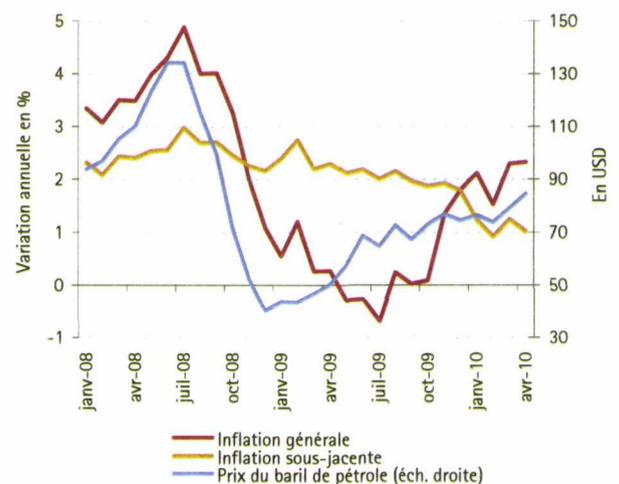
Le prix du pétrole est en fait orienté à la hausse depuis le début de 2009 (cf. graphique ci-contre). Ceci s'est bien entendu répercuté sur les prix des carburants (et autres dérivés directs du pétrole) qui ont augmenté de plus de 10% entre janvier et décembre 2009, mais le taux d'inflation – exprimé en variation annuelle – a au contraire été tiré vers le bas en réaction aux prix particulièrement élevés du pétrole en 2008. Cet effet de base a été maximal à la mi-2009, faisant passer momentanément le taux d'inflation dans le négatif, et il a cessé de jouer à partir du 4^{ème} trimestre 2009, d'où le retournement à la hausse du taux d'inflation au cours des derniers mois. De plus, la dépréciation de l'euro par rapport au dollar US depuis la fin 2009² – renforcée ces dernières semaines par ce que l'on appelle la "crise grecque" – renchérit le prix du pétrole (libellé en dollar sur les marchés internationaux).

... mais faibles hausses pour les autres postes de dépenses

On observe d'ailleurs que l'inflation sous-jacente, qui exclut les prix des produits pétroliers, ne révèle pas de tensions inflationnistes particulières, bien au contraire. Elle a nettement diminué depuis la mi-2008 et s'ancre autour de 1% sur le début de 2010, un niveau qui n'avait plus été atteint depuis la fin des années 90. Cette faiblesse de l'inflation sous-jacente, perceptible également au niveau européen, traduit bien mieux que l'inflation générale la nature désinflationniste du contexte conjoncturel lié à la crise économique.

Au début de 2010, l'inflation sous-jacente, au Luxembourg comme dans le reste de la zone euro, ralentit

Taux d'inflation et prix du pétrole



Source: STATEC

essentiellement du fait de la stabilité des prix des produits alimentaires et de l'habillement.

Sur les 4 premiers mois de l'année, le taux d'inflation général est de 2.1%. Dix postes de dépenses expliquent à eux seuls 80% de cette hausse. Sans surprise, les carburants (essence et diesel) ainsi que le mazout de chauffage contribuent déjà à hauteur de presque 60%. Les 20% restants sont partagés par les 7 postes suivants, dans l'ordre décroissant: maisons de retraite et de soins, loyers pour appartements, automobiles diesel de petite cylindrée, entretien et réparation de véhicules, emploi de personnel domestique, cigarettes et repas au restaurant.

Signalons enfin que la hausse relativement soutenue des prix des produits pétroliers sur les derniers mois a précipité la survenance de la prochaine tranche indiciaire, qui est ainsi prévue pour juillet 2010.

¹ La seule marge de manœuvre pour les pays non-producteurs, s'ils veulent influencer sur les prix à la consommation, se situe au niveau de la taxation des produits pétroliers.

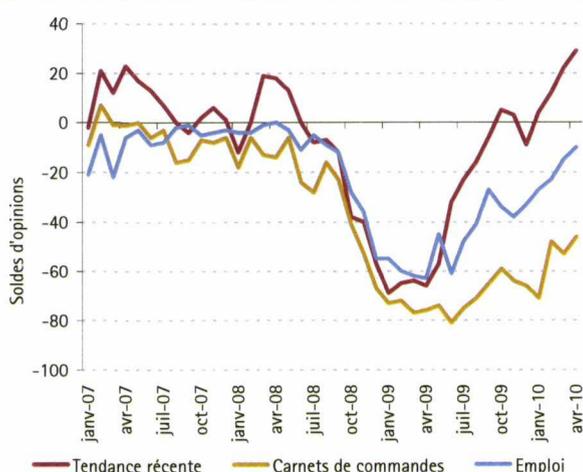
² Le taux de change est passé de 1.50 USD pour 1 euro en novembre 2009 à presque 1.20 à la mi-mai.

statec

L U X E M B O U R G

Industrie

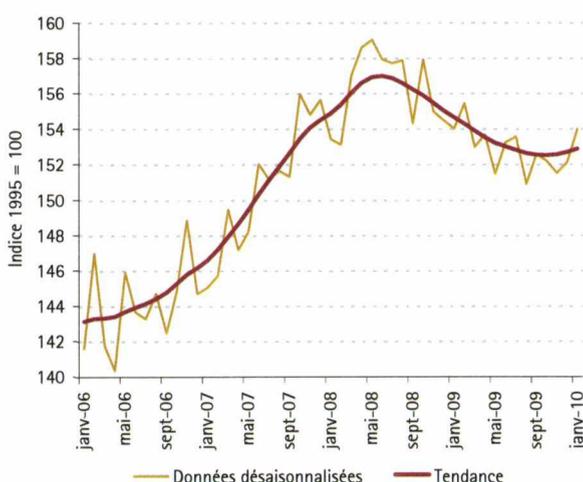
Enquête de conjoncture dans l'industrie



Source: STATEC

Horeca

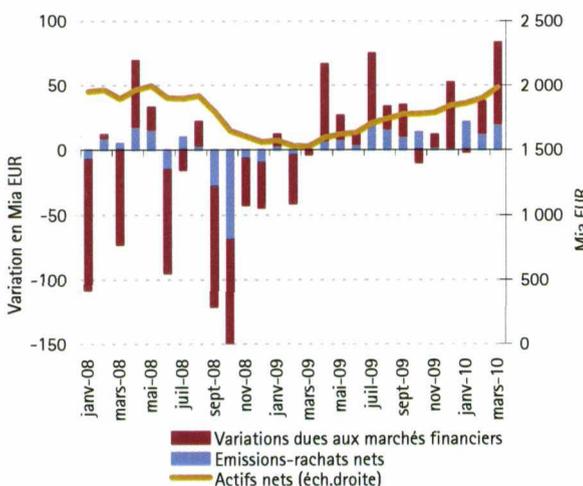
Chiffre d'affaires de la branche Horeca



Source: STATEC

Secteur financier

Evolution des actifs nets d'OPC



Source: CSSF

Remise en route

L'enquête de conjoncture du mois d'avril vient confirmer la tendance à l'amélioration enregistrée depuis plusieurs mois. Ce mouvement est nettement perceptible sur le jugement des industriels vis-à-vis de la tendance récente et, dans une moindre mesure, sur celui relatif aux carnets de commandes. Il est également réjouissant de constater que cette dynamique se transmet aux perspectives d'emploi, un résultat cohérent avec la baisse du nombre de demandes de chômage partiel émanant des entreprises de l'industrie (58 en avril, contre 70 en janvier).

Du côté de la production effectivement comptabilisée – obtenue à partir des enquêtes d'activité – la tendance observée sur les deux premiers mois de 2010 va dans la même direction, avec une hausse de l'ordre de 10% sur un an. Le résultat, encore provisoire, pour mars indique même une progression de quelque 25% sur un an.

Une année 2009 difficile pour l'Horeca

Les entreprises de la branche HORECA (Hôtellerie, restaurants et cafés) ont vu leur chiffre d'affaires baisser de 2.3% en 2009. La baisse en volume est de l'ordre de 5%, si l'on tient compte des hausses de prix relevés dans le cadre de l'indice des prix à la consommation pour ces services (+2.7% en 2009, contre +4.4% en 2008).

La baisse la plus forte est à noter du côté des hôtels: -6.7% (en valeur). Un résultat peu étonnant vu la baisse spectaculaire des nuitées relevée sur les 8 premiers mois de l'année (-15% sur un an, cf. Conjoncture Flash de mars 2010). Il faut dire que la forte tendance à la baisse des séjours touristiques au niveau européen combinée à un recul des séjours d'affaires (en lien direct avec le moindre dynamisme de l'économie) constituent des circonstances atténuantes pour justifier cette mauvaise performance.

Les données de la fin 2009-début 2010 semblent indiquer un léger redressement, qui reste cependant à confirmer.

OPC: retour en force

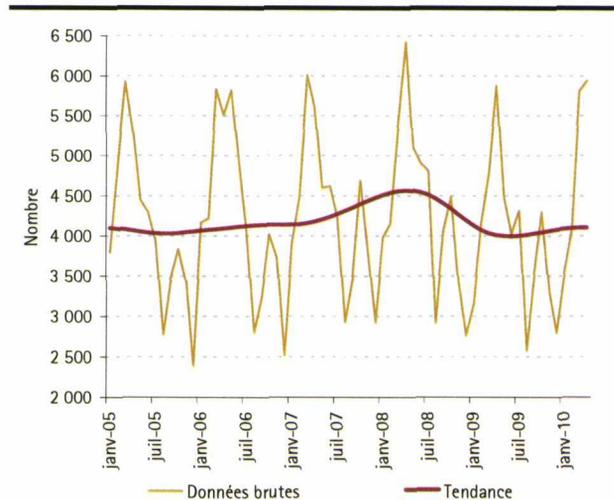
Les actifs nets des Organismes de Placement Collectif (OPC) du Luxembourg atteignent la somme de 1 981 Mia EUR en mars 2010, soit une augmentation d'environ 4% sur un mois (et de 24% sur un an) frôlant ainsi la barre symbolique des 2 000 Mia EUR, un niveau déjà dépassé pour la première fois en mai 2007 (voir graphique ci-contre).

Les actifs nets ont augmenté de 140 Mia EUR lors du premier trimestre 2010. Deux tiers de cette hausse résultent des variations de marché et le tiers restant de l'investissement net en capital dans les OPC luxembourgeois qui a atteint 54 Mia EUR, un résultat record depuis la mi-2007.

Reste à voir comment les nuages noirs en provenance de la Grèce vont influencer le comportement des investisseurs. Les apports de capitaux (émissions moins rachats), qui étaient dans le vert depuis 12 mois sans interruption, pourraient ainsi connaître une dynamique moins favorable à partir du 2^{ème} trimestre.

Consommation

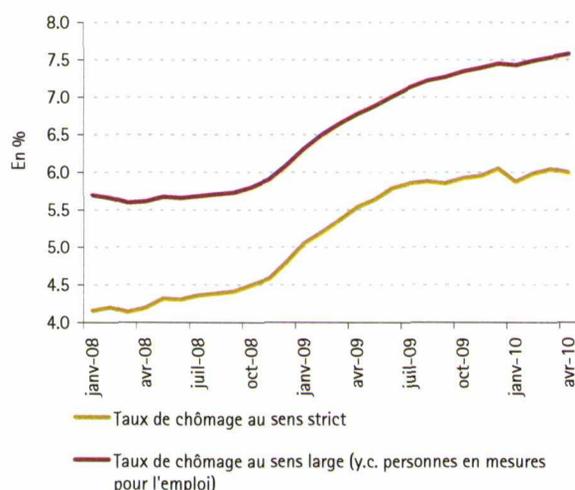
Immatriculations de voitures neuves



Source: STATEC (dernière donnée: avril 2010)

Marché du travail

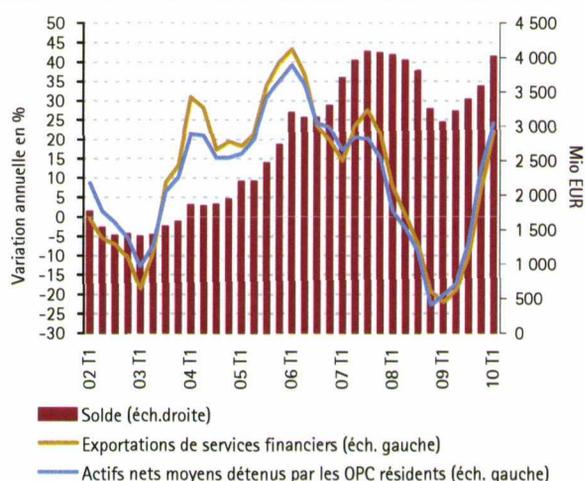
Evolution du taux de chômage (désaisonnalisé)



Sources: ADEM, IGSS, STATEC

Relations extérieures (1/2)

Évolution des échanges internationaux de services financiers



Source : BCL, STATEC, CSSF

Un bon début d'année pour les ventes de voitures

Les immatriculations de voitures neuves progressent de 11% sur un an au 1er trimestre 2010. Elles avaient accusé un net repli en 2009, de l'ordre de 10%, après une année 2008 il est vrai assez exceptionnelle. Ce bon résultat au 1er trimestre, complété par un nombre d'immatriculations en avril quasiment identique à celui de l'année passée (+1%), fixe d'une certaine manière le cap pour le reste de l'année. Les immatriculations de voiture neuves sont en effet très saisonnières, concentrées sur le début d'année (festival automobile en février oblige).

Dans l'ensemble de la zone euro, les immatriculations du 1er trimestre 2010 progressent d'environ 8% sur un an, mais cette dynamique devrait s'essouffler à court terme. Les effets liés aux systèmes de primes à la casse vont en effet nettement se résorber à partir du 2ème trimestre, l'Allemagne est d'ailleurs déjà dans cette configuration au 1er trimestre (-20% sur un an).

Une baisse de saison

Le taux de chômage s'élève à 6.0% en avril 2010, contre 6.2% en mars. Cette baisse – tout comme celle déjà relevée en mars – relève essentiellement de la dynamique saisonnière. L'emploi s'accroît en effet chaque année à partir du printemps – même lorsque la conjoncture est mauvaise – dans plusieurs branches telles que la construction, les métiers de l'Horeca, les transports ou encore l'agriculture.

Il importe donc de porter attention aux données désaisonnalisées, qui permettent de capter la dynamique purement conjoncturelle/économique (voir graphique ci-contre). Ainsi présenté, le taux de chômage montre une quasi-stabilité à partir de la mi-2009, oscillant entre 5.9 et 6.0%. Cette stabilisation doit beaucoup aux emplois aidés: le taux de chômage au sens large, qui englobe également les personnes inscrites dans des mesures pour l'emploi, reste sur une tendance légèrement ascendante au début 2010.

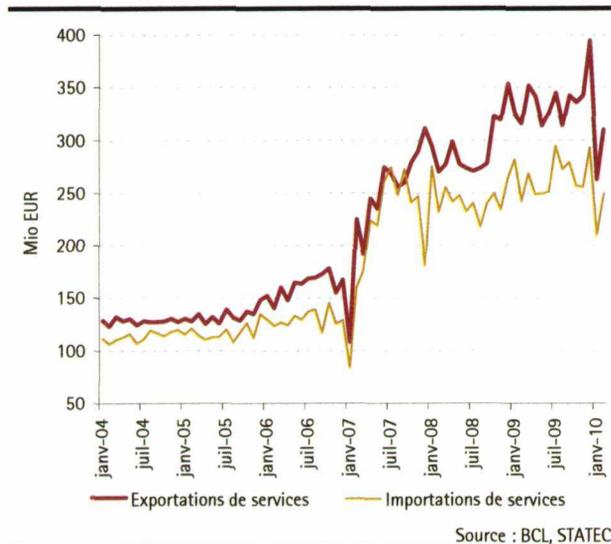
Bonne tenue des exportations de services financiers

La tendance à la baisse des échanges internationaux de services financiers – entamée en 2008 – s'est poursuivie en 2009 avec un recul de plus de 3.5 Mia EUR sur une année pour les seules exportations. Néanmoins, une nette tendance de reprise se dessine depuis la mi-2009.

Au Luxembourg, l'évolution des échanges internationaux de services financiers suit de très près celle des actifs détenus par les fonds d'investissement. Cette forte corrélation est liée au fait que les commissions (de gestion, de conseil, de distribution, etc.) payées par les OPC luxembourgeois sont imputées aux investisseurs (détenteurs de parts), en majorité non-résidents, et donc enregistrées au niveau des exportations de services financiers, avec un impact positif sur le PIB. L'évolution des résultats d'OPC sur le début de 2010, détaillées dans la rubrique ci-avant, constitue a priori un signal positif en termes de croissance économique pour le 1^{er} trimestre 2010.

Relations extérieures (2/2)

Echanges des prestataires de services par voie électronique



Les entreprises du e-commerce ont résisté en 2009

A partir de 2003, des sociétés prestataires de services par voie électronique, filiales de grandes entreprises actives dans le domaine du e-commerce et de la téléphonie, sont venues s'installer au Luxembourg, essentiellement pour bénéficier d'un taux de TVA avantageux sur la facturation (taux normal de 15%, soit le plus bas de l'UE27 avec Chypre). Ce sont aujourd'hui 14 sociétés, représentant plus de 400 emplois, qui sont actives dans ce domaine au Grand Duché.

La conjoncture économique difficile de 2009 ne semble pas avoir causé trop de dommages sur les résultats de ces sociétés en termes d'exportations (+15% par rapport à 2008). Les recettes de TVA afférentes ont quant à elle progressé de presque 7%.

Une analyse détaillée de ces évolutions, ainsi que de tous les échanges de biens et services en 2009, sera disponible dans le Bulletin n°2-2010 du STATEC, à paraître prochainement.

Tableau de bord

	juil-09	août-09	sept-09	oct-09	nov-09	déc-09	janv-10	févr-10	mars-10	avr-10	Moyenne des trois derniers mois	Même période de l'année précédente
Variations annuelles en %, sauf mention contraire												
Activité												
Production industrielle par jour ouvrable, en volume	-20.9	-20.2	-8.8	-4.3	0.7	14.2	8.6	12.7	11.7	-24.3
Production dans la construction par jour ouvrable, en volume	10.8	4.3	1.3	3.9	4.3	0.2	-2.6	-3.7	-2.1	-1.4
Chiffre d'affaires en volume du commerce de détail hors ventes par correspondance	-1.8	-3.9	-4.7	-0.4	3.3	5.2	-1.6	1.3	2.0	-3.7
Prix, salaires												
Indice des prix à la consommation (IPCN)	-0.7	0.2	0.0	0.1	1.3	1.8	2.1	1.5	2.3	2.3	2.0	0.6
Inflation sous-jacente	2.0	2.1	2.0	1.9	1.9	1.8	1.2	0.9	1.2	1.0	1.1	2.4
Indice des produits pétroliers	-28.8	-21.6	-22.2	-20.9	-6.5	2.5	14.9	9.6	17.0	20.7	15.7	-21.3
Indice des prix à la production industrielle	-13.8	-13.3	-14.0	-13.4	-10.8	-9.9	-8.1	-6.4	-4.0	...	-6.2	0.8
Indice des prix à la construction ¹	1.1	1.1	1.1	0.5	0.5	0.5	0.5	3.3
Coût salarial moyen par personne (CNT)	1.5	1.5	1.5	3.2	3.2	3.2	3.2	1.4
Commerce extérieur												
Exportations de biens en volume	-13.6	-10.4	9.6	-5.2	11.5	19.3	12.7	23.8	19.1	...	18.6	-23.5
Importations de biens en volume	-19.1	-12.0	-9.1	-6.5	-7.6	4.8	8.8	8.8	6.8	...	8.1	-0.5
Emploi, chômage												
Emploi salarié intérieur (IGSS)	0.7	0.3	0.0	0.0	0.2	0.3	0.3	0.5	0.5	0.5	0.5	2.2
Emploi national (IGSS)	1.1	0.8	0.7	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	1.0	0.9	0.9	1.7
Taux de chômage (en % de la population active, cvs, ADEM)	5.9	5.9	5.9	5.9	5.9	6.0	5.9	6.0	6.0	6.0	6.0	5.4

Source: STATEC

Les données en gris sont des estimations, cvs- corrigé des variations saisonnières, CNT - Comptes nationaux trimestriels

¹Estimations sur base de données semestrielles

Repères

	Variation en % par rapport au trimestre précédent					
	2008 T4	2009 T1	2009 T2	2009 T3	2009 T4	2010 T1
Zone euro - Croissance en vol. du PIB (Commission européenne)	-1.9	-2.5	-0.1	0.4	0.0	0.2
Luxembourg - Croissance en vol. du PIB (Statec)	-2.7	-1.3	-1.6	4.8	-0.2	...
	Variation annuelle en %					
	2007	2008	2009	Prévision 2010	Prévision 2011	
Luxembourg - Croissance en vol. du PIB (Statec)	6.5	0.0	-3.4	2.1	2.8	
PIB en valeur 2009: 37 755 Mio EUR						
Salaire minimum mensuel (depuis le 01/03/2009): 1 682.76 EUR						
Balance courante (2009 - quatrième trimestre): 604 Mio EUR						
Population résidente (01/01/2010): 502 066						
						Indice des prix à la consommation (04/2010) - base 1 ^{er} janvier 1948: 757.60
						Moyenne semestrielle de l'indice raccordé au 1 ^{er} janvier 1948: 750.71
						Date prévue pour la prochaine indexation des salaires: 3 ^{ème} trimestre 2010

Service central de la statistique
et des études économiques
B.P. 304
L-2013 Luxembourg
Tél. 247-84219 Fax 46 42 89
E-mail: info@statec.etat.lu
Internet: www.statistiques.lu

Pour en savoir plus:
Pascale Armstrong
Tél. 247-84234
E-mail: Pascale.Armstrong-Pax@statec.etat.lu
Bastien Larue
Tél. 247-84339
E-mail: Bastien.Larue@statec.etat.lu